angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 09 février 2015 à 18 heures 00

Hôtel de Communauté
Salle du Conseil – 5ème étage
83, rue du Mail
49100 ANGERS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DOSSIERS	***RAPPORTEURS***
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON comme secrétaire de séance

N°	*DOSSIERS EN EXERGUE*	*RAPPORTEURS*
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	**Marc LAFFINEUR**
1	Débat d'orientation budgétaire 2015. - DEL-2015-12	Le conseil donne acte

N°	*AUTRES DOSSIERS*	*RAPPORTEURS*
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	**Marc LAFFINEUR**
2	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant n°2 à la convention - DEL-2015-13	Le conseil adopte à l'unanimité
3	Angers - Quartier St Serge / Ney / Chalouère et quartier Roseraie - Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Réhabilitation de 301 logements - Rue de la Chalouère et rue de la Morellerie - Garantie d'un emprunt de 2 000 000 € - DEL-2015-14	Le conseil adopte à l'unanimité
4	Angers - Quartier Monplaisir - Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Réhabilitation de 605 logements - Garantie d'un emprunt de 600 000 € - DEL-2015-15	Le conseil adopte à l'unanimité
	Développement économique et du tourisme	**Véronique MAILLET**
5	Parc d'Activités Communautaire Angers/Saint Barthélémy d'Anjou - Secteur Pôle 49 - Convention de gestion - Avenant n°1 - Autorisation de signature - DEL-2015-16	Le conseil adopte à l'unanimité
6	Parcs d'activités communautaires et équipements communautaires - Travaux d'entretien et de grosses réparations des voiries et réseaux - DEL-2015-17	Le conseil adopte à l'unanimité
7	Très Haut Débit en France - Convention de programmation et de suivi des déploiements entre la Préfecture de Région, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Général de Maine et Loire, Orange et Angers Loire Métropole - Approbation - Autorisation de signature. - DEL-2015-18	Le conseil adopte à l'unanimité
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	**Daniel DIMICOLI**
8	Règlement des Réserves Foncières - Détermination du taux de portage 2015 - DEL-2015-19	Le conseil adopte à l'unanimité
9	Réserves foncières communales - Mûrs-Erigné - Secteur de la Bouzanne - Déclaration d'utilité publique - Enquête parcellaire - réponse aux conclusions du commissaire enquêteur - Modification mineure du périmètre de DUP - DEL-2015-20	Le conseil adopte à l'unanimité

10	Secteur Sauvegardé - Lancement de la procédure - DEL-2015-21	Le conseil adopte à l'unanimité
	Cycle de l'eau	**Laurent DAMOUR**
11	Eau : Acquisition d'un système fixe de pré-localisation de fuite sur le réseau d'eau potable du secteur de Belle Beille à Angers -Protocole transactionnel - Approbation et autorisation de signature. - DEL-2015-22	Le conseil adopte à l'unanimité
12	Eau : Protocole d'accord-type pour la réalisation d'une desserte en eau - Approbation et autorisation de signature. - DEL-2015-23	Le conseil adopte à l'unanimité
	Politiques éducatives, enfance famille, formation	**Emmanuel CAPUS**
13	Avrillé - Plateau de la Mayenne - Construction d'un groupe scolaire - Avenant n°1 à la convention de participation financière de la commune - Autorisation de signature - DEL-2015-24	Le conseil adopte à l'unanimité
14	Les Ponts de Cé - Groupe scolaire Jacques Prévert - Restructuration des bâtiments scolaires existants et réalisation de l'accueil périscolaire - Convention de mandat - Avenant n°1 - Autorisation de signature - DEL-2015-25	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	**Catherine GOXE**
15	Mise à disposition des services - Convention de mutualisation de la Direction Environnement, Déchets et Propreté - Avenant n°1 - Approbation. - DEL-2015-26	Le conseil adopte à l'unanimité
16	Poursuite du service commun de conseil en prévention entre Angers Loire Métropole et les communes de Saint Barthélemy d'Anjou, Montreuil Juigné et Bouchemaine - Avenant n°1 - Approbation. - DEL-2015-27	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	**Marc LAFFINEUR**
17	Dette - Sécurisation des prêts en Yen. - DEL-2015-28	Le conseil adopte à l'unanimité

		M. le Président
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 02 février 2015	Le Conseil entérine à l'unanimité
	Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Conseil entérine à l'unanimité
	Liste des marchés à procédure adaptée	Le Conseil entérine à l'unanimité
	Questions diverses	

Angers, le 10 février 2015

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté d'agglomération

Christophe BECHU

angers Loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2015-12

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'orientation budgétaire 2015.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), l'assemblée doit procéder à un débat sur les orientations générales du budget et les engagements pluriannuels de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget de l'exercice.

A travers ce dispositif, l'intention du législateur est de permettre aux élus et aux citoyens de mieux appréhender les enjeux financiers de l'exercice budgétaire à venir et de le replacer dans une perspective à moyen terme.

C'est dans ce cadre qu'a été préparé le présent rapport accompagné du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2018 et du rapport sur la dette.

Le budget primitif de l'Agglomération s'établira à 317 M€ en 2015, un montant inférieur à celui du budget primitif 2014 (329,7 M€). Il traduit la volonté de maîtriser les dépenses et les optimiser dans un contexte incertain pour l'avenir tout en engageant un programme d'actions favorisant l'aménagement et le développement de notre territoire.

→ Le contexte budgétaire de l'exercice 2015

• Contexte national

En 2015, les collectivités locales vont subir de plein fouet la réduction drastique des dotations de l'Etat avec la 1ère année de la baisse de 11 Mds sur 3 ans de la dotation globale de fonctionnement. Une baisse des dotations de l'Etat sur fond de situation économique atone (croissance, emploi, investissement, inflation).

• Contexte local

Notre territoire traverse les mêmes difficultés économiques que le reste du pays. Le chômage reste élevé et le marché de l'immobilier demeure très contraint.

Si la situation financière de notre Agglomération a été jugée « satisfaisante » par la Chambre régionale des comptes, les nouveaux élus se trouvent confrontés à la gestion de différents risques liés aux difficultés d'exploitation de Biopôle, à des engagements pris et toujours non soldés (Technicolor), au poids des déficits de ZAC et enfin à l'importance de la dette à risque de la collectivité.

→ Les principales évolutions du budget 2015

- Un niveau d'investissement proche de son niveau d'équilibre de 65 M€ avec 66,3M€ et en forte diminution par rapport à 2014 (-15 M€)
- Des recettes de fonctionnement (+1,9%) qui croissent plus vite que les dépenses de fonctionnement (+0,6%) et qui contribuent à
- Améliorer l'autofinancement brut (58 M€) et l'autofinancement net (28,7 M€) qui progresse pour sa part de 10%
- Et à stabiliser la dette en 2015 après une baisse de 16 M€ en 2014
- Malgré un impact attendu de la baisse de la DGF (-3,6% et 1,26 M€) que ne compense pas la hausse du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

→ La balance générale du budget 2015

La balance générale du budget pour 2015 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Total BP 2015	Total BP 2014
Recettes	135 305	24 473	19 953	34 410	1 222	63 945	279 308	274 089
Dépenses	115 066	17 857	13 224	26 632	966	47 539	221 284	219 962
Autofinancement brut	20 239	6 616	6 729	7 778	256	16 406	58 024	54 127
Annuité (C+I)	9 992	2 375	1 680	3 415	0	11 870	29 332	27 993
Autofinancement net	10 247	4 241	5 049	4 363	256	4 536	28 692	26 134

Investissement

Dépenses Equipement	38 937	5 870	8 177	4 036	195	9 126	66 341	81 785
TOTAL DEPENSES	38 937	5 870	8 177	4 036	195	9 126	66 341	81 785
Recettes d'investissement	13 191	802	1 372	167	30	1 120	16 682	18 226
Emprunts	15 499	827	1 756	0	0	3 470	21 552	37 426
Autofinancement	10 247	4 241	5 049	4 363	256	4 536	28 692	26 134
TOTAL RECETTES	38 937	5 870	8 177	4 530	286	9 126	66 926	81 785

→ Les recettes de fonctionnement

Le budget 2015 affiche une hausse de 1,9% des recettes de fonctionnement due essentiellement à un ajustement du versement transport aux recettes réellement perçues (+2,5 M€) et au rattrapage partiel de CVAE (+2,3 M€) après une forte dégradation en 2014.

PRINCIPALES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT 2015 *(en M€)*

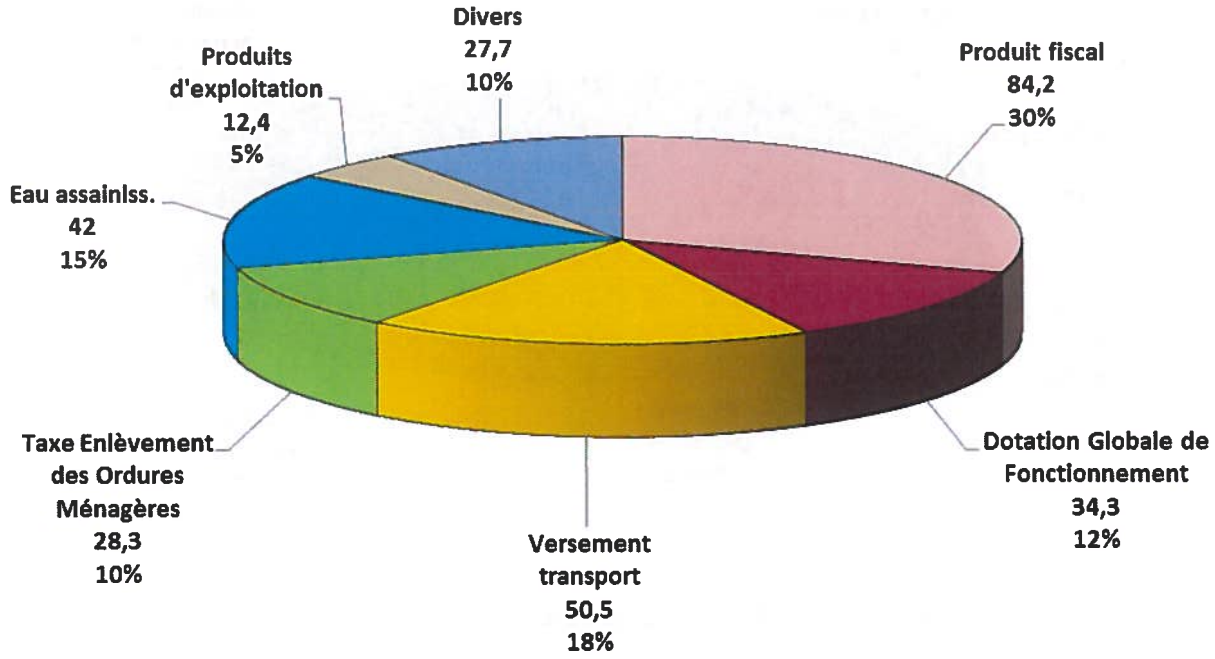

- **Budget principal**

En l'absence d'augmentation des taux d'imposition décidés par l'Agglomération pour 2015, nos estimations sont construites sur la base d'une croissance de nos bases fiscales de 1,9% (0,9% règlementaire + 1% physique). A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages approcherait les 40,6 M€ et la fiscalité entreprises les 43,6 M€. La DGF estimée à 34,3 M€ continue d'enregistrer un recul.

- **Budgets eau et assainissement**

Les prévisions de produit d'exploitation pour 2015 sont en légère baisse du fait de la poursuite de la diminution des volumes consommés et le ralentissement des projets de construction immobiliers. Une hausse du tarif de l'eau de 2,3% à partir du 1er avril devrait permettre de répondre aux enjeux de renouvellement des réseaux, en particulier en assainissement.

- **Budget déchets**

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmente à 28,3 M€ (+2,4%) du fait de la variation physique des bases mais avec un taux moyen qui restera stable en 2015 pour la 5ème année consécutive.

- **Budget transports**

Le versement transport a atteint plus de 51 M€ en 2014. La prudence, compte tenu du contexte économique, nous conduit à inscrire 50,5 M€ au BP 2015.

→ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (hors dette) de l'ensemble des budgets progressent de seulement 0,6% (de 219,6 M€ à 221,3 M€) soit 1,3 M€.

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 *(en M€)*

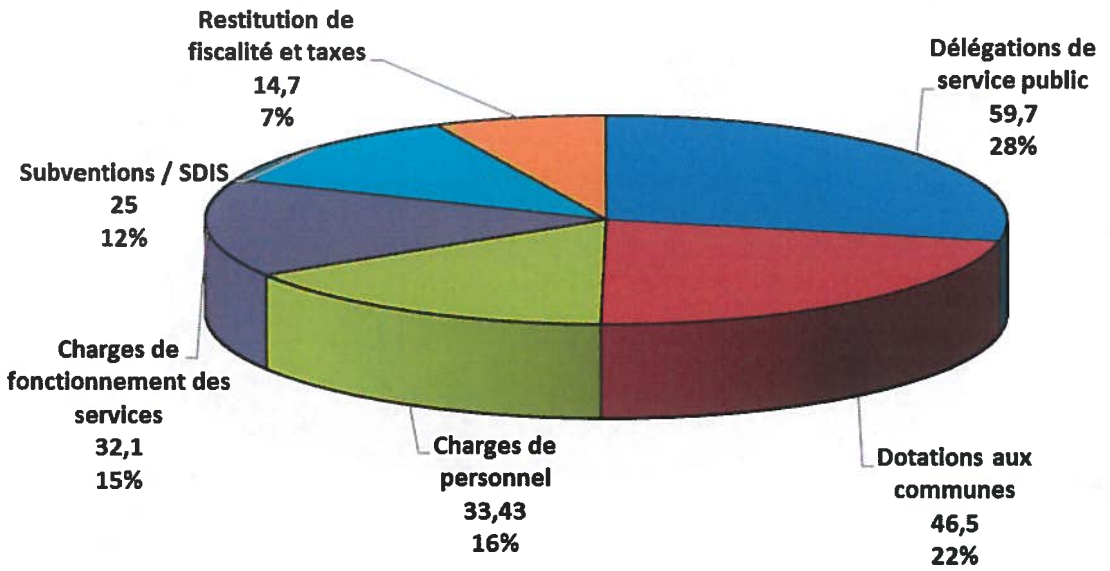

- **Budget principal (à périmètre constant)**

Les dépenses de fonctionnement progressent de 0,8% seulement (soit 0,9 M€). Cette hausse limitée au montant de l'inflation s'explique en partie par une maitrise des charges de personnel qui n'augmentent que de 2,1% (contre 6,2 % en 2014).

- **Budgets eau et assainissement**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se traduit par une évolution de -1,2% pour l'eau et de + 2,7% pour l'assainissement.

- **Budget déchets**

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,3% tout en incluant la provision liée aux pertes d'exploitation sur Biopôle et le développement du service en porte à porte sur la frange ouest du territoire.

- **Budget transports :**

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2% en raison de la hausse de la DSP avec Keolis Angers de 1% (40 M€ en 2015 contre 39,6 M€ en 2014 en application de la formule d'indexation) et d'une forte progression de la restitution de fiscalité (fin de l'exonération de 2 ans du centre technique).

→ Les projets d'investissement 2015

Notre Agglomération prévoit 66,3 M€ de crédits d'investissement nouveaux en 2015, dont 38,9 M€ pour le budget principal et 27,4 M€ consacrés aux budgets annexes.

- **Le budget principal**

Le budget principal adapte son effort d'investissement à un contexte financier difficile comme il a été rappelé (à 38,9 M€ contre 54,5 M€ en 2014).

Les crédits de la politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain restent élevés à 15,8 M€ avec 6,5 M€ pour la politique de réserves foncières et 8,9 M€ pour les aides aux logements. Le développement économique demeure une priorité avec 9,6 M€ dont 5 M€ pour les ZAC. L'enseignement et la recherche avec 5,2 M€ (0,5 M€ sur l'extension de l'ESTHUA, 0,46 M€ pour l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et 3,5 M€ pour la fin du Contrat de Plan Etat Région 2007/2013). A ces crédits nouveaux s'ajouteront les reports d'investissement de 2014 pour un total de 11 M€ dont le rachat du site de Technicolor toujours en suspens et celui du site de RCO destiné à l'implantation de la future Cité de l'objet connecté.

Des investissements conséquents sont à noter également pour l'équipement informatique (2,1 M€) pour les groupes scolaires (1,6 M€), la desserte ferroviaire du territoire (virgule de Sablé - 0,7 M€) et les terrains d'accueil des gens du voyage (0,5 M€).

- **Les budgets annexes**

Les budgets eau et assainissement investissent pour l'avenir en continuant d'augmenter (+1 M€) les crédits consacrés à la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement (14 M€ en 2015 pour 13,1 M€ en 2014).

Le budget déchets avec 4 M€ prend en compte le développement du porte en porte en matière de tri.

Enfin, sur le budget transports 3,7 M€ sont consacrés à la ligne B du tramway. Le renouvellement annuel du parc de bus nécessite quant à lui 3,4 M€.

→ Le Plan pluri-annuel d'investissement 2015-2018

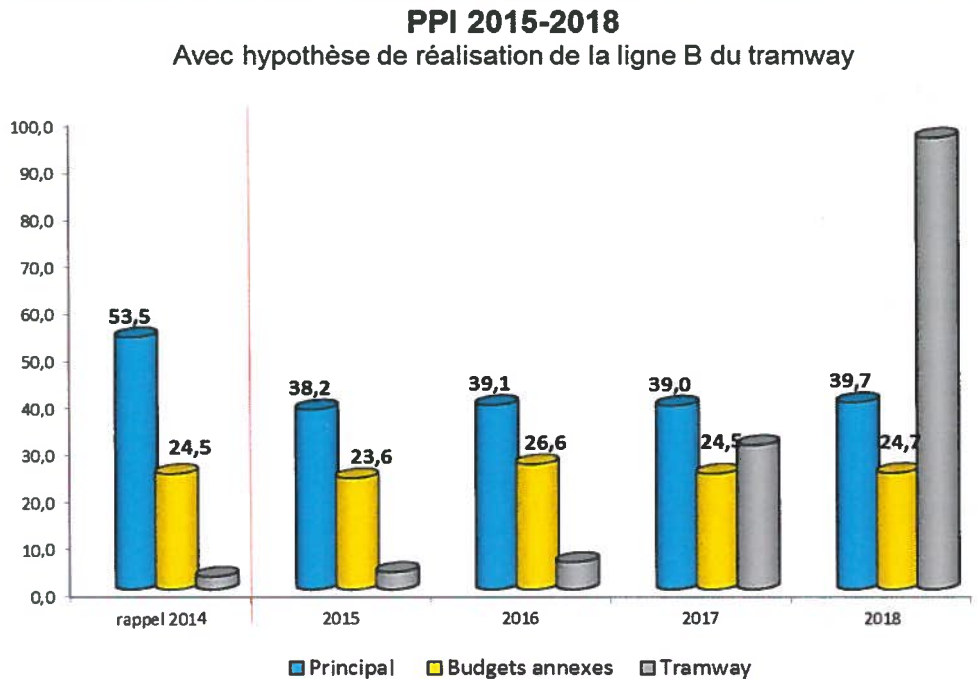

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2018 démontre une nouvelle fois une grande stabilité (hors tramway) en s'établissant à près de 65 M€ qui se répartissent en moyenne entre 40 M€ pour le budget principal et 25 M€ pour les budgets annexes.

Le projet de ligne B du tramway est estimé dans ce scenario à 245 M€ HT avec une mise en service fin 2019.

En annexe, une nouvelle présentation du PPI est proposée qui s'appuie sur la notion de politique publique et traduit la diversité des interventions de l'Agglomération. Ainsi pour le budget primitif 2015 :

- 26,4 M€ sont consacrés à l'Aménagement et au développement du territoire (transport, habitat),
- 18,9 M€ au Cadre de vie et aux services de proximité (propreté urbaine, eau-assainissement),
- 15,1 M€ au Développement économique, à l'emploi et au rayonnement,
- 4,5 M€ au Pilotage, à l'administration et aux moyens,
- 0,5 M€ aux Solidarités actives et sociales.

→ La dette

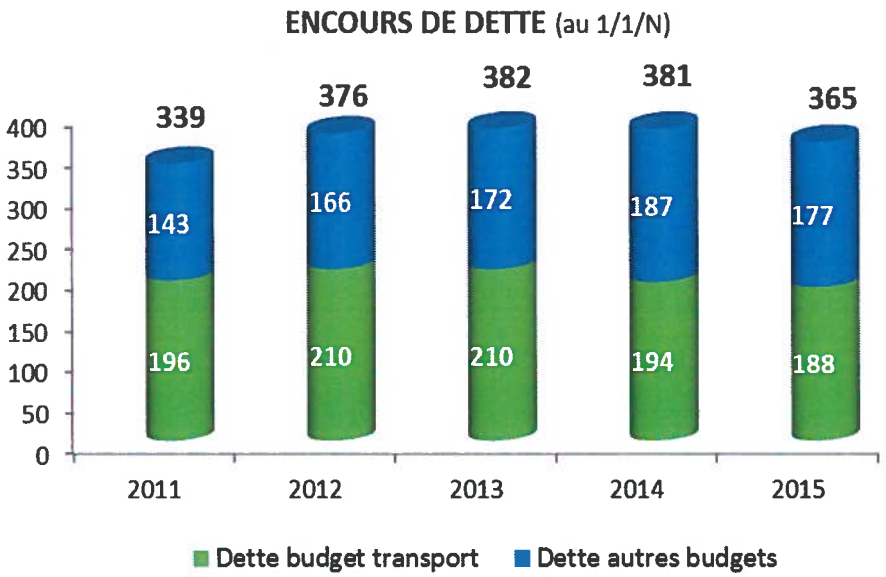

La situation de la dette de notre Agglomération fait l'objet d'un rapport distinct comme nous nous y étions engagés auprès de la Chambre régionale des comptes.

L'encours de la dette s'établit au 1er janvier 2015 à 365,7 M€, soit une baisse de près de 16 M€ sur un an. Ce chiffre correspond au rythme de notre désendettement annuel dont 6 M€ relève du budget transport. Au vu des besoins de financement du budget principal nous tablons pour 2015 sur une stabilisation de cet encours.

Les annuités prévisionnelles de la dette s'élèvent à 29,3 M€ au budget primitif.

Des provisions pour risque en cas de grave dérapage des taux des emprunts structurés ont été estimées à hauteur de 1,5 M€. Elles feront l'objet d'une inscription au budget primitif.

→ Spécificités du budget 2015

• Création d'ALDEV

La création d'ALDEV (Agence Loire Développement) va modifier la structure du budget. Les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services vont diminuer mais seront contrebalancées par une hausse de la subvention à verser et des recettes d'exploitation.

Budget général

RECETTES	BP 2015 sans ALDEV	BP 2015 avec ALDEV	Evolution
Versement transport	50 500	50 500	
Fiscalité Entreprises	*43 620*	*43 620*	
Fiscalité Ménages	*40 575*	*40 575*	
Produits Eau /Asst	*41 943*	*41 943*	
DGF	34 250	34 250	
TEOM	28 300	28 300	
Produits d'exploitation	12 389	13 827	*1 438*
Autres produits divers (dt FPIC + T.Séjour + A. Comp.)	17 869	17 869	
Particip. Du BP	9 862	9 862	
Sous total	*279 308*	*280 746*	*1 438*

DEPENSES	BP 2015 sans ALDEV	BP 2015 avec ALDEV	Evolution
Personnel	33 433	31 777	*-1 656*
DSP / contrats d'exploitation	59 675	59 675	
dont DSP transport	*40 000*	*40 000*	
Dotations	46 500	46 500	
Dot. Compensation	*36 000*	*36 000*	
Dot. Solidarité	*10 500*	*10 500*	
Restitution fiscalité (FNGIR, fiscalité transport et pollution)	14 683	14 683	
SDIS	13 243	13 243	
Subvention de fonct et d'équipt	11 821	15 425	*3 604*
Particip. Aux BA	9 862	9 862	
Fonctionnement des services	32 067	31 805	*-262*
Sous total	*221 284*	*222 969*	*1 686*
Autofinancement Brut	*58 024*	*57 777*	

• Reprise anticipée des résultats 2014

La ligne A du tramway étant terminée, il convient désormais d'amortir cet investissement comme l'a rappelé la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport. Ce qui en matière comptable a pour effet l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement (6,5 M€ environ) et le même montant en recette d'investissement. L'opération est neutre sur l'ensemble du budget mais oblige à trouver 6,5 M€ de recettes de fonctionnement supplémentaires. Il nous faut donc dès le budget primitif reprendre les résultats de l'année 2014 et par conséquent intégrer également les reports en investissement dès le BP 2015.

Le budget général devrait donc s'équilibrer comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		**Dépenses**	
Nouvelles Propositions	**279 308**	**Nouvelles Propositions**	**232 809**
Recettes BP2015	*279 308*	*Dépenses 2015*	*221 284*
		Intérêts	*11 525*
Résultat antérieur reporté	**27 133**	**Résultat antérieur reporté**	
TOTAL OPERATIONS REELLES	**306 441**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**	**232 809**
Opérations d'ordre	-	**Opérations d'ordre**	**73 632**
	-	*Virement à la section d'investissement*	*73 632*
TOTAL FONCTIONNEMENT	**306 441**		**306 441**

INVESTISSEMENT			
Recettes		**Dépenses**	
Nouvelles Propositions	**37 144**	**Nouvelles Propositions**	**84 148**
Recettes BP2015	*16 682*	*Dépenses Equipement BP 2015*	*66 341*
		Capital	*17 807*
Emprunt	*20 462*		
Affectation du Résultat 2014	*16 404*		
Reports 2014	**10 000**	**Reports 2014**	**28 503**
Excédent d'inv		**Déficit Investissement 2014**	**24 529**
TOTAL OPERATIONS REELLES	**63 548**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**	**137 180**
Opérations d'ordre	**73 632**	**Opérations d'ordre**	-
Virement de la section de Fonctionnement	*73 632*		
TOTAL INVESTISSEMENT	**137 180**		**137 180**
TOTAL GENERAL PRINCIPAL	**443 621**		**443 621**

Le résultat global de clôture 2014 est estimé à 19 M€ (43,5M€ d'excédent de fonctionnement et 24,5 M€ de déficit d'investissement) avec un déficit sur le budget principal de 14,6 M€ compensé par des excédents sur le budget déchets de 15,4 M€ et de 12,9 M€ sur le budget transports entre autre.

Le montant des reports s'élève quant à lui à 28,5 M€ au global avec 21,7 M€ pour le budget principal (dont 11 M€ pour le rachat du site de Technicolor et celui de RCO afin d'y implanter la Cité de l'objet connecté).

CONCLUSION

Le budget primitif 2015 est un budget vertueux, rigoureux et volontaire. Il voit ses recettes courantes augmenter plus vite que ses dépenses l'année même où s'applique le couperet de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, ses dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à +0,6%. Il préserve l'investissement en maintenant ses efforts dans ses principaux domaines de compétence (habitat, économie, enseignement supérieur, eau, déchets, transport) avec un recours limité à l'emprunt.

Le budget 2015 prépare également les décisions stratégiques de la transformation en Communauté urbaine et du lancement de la ligne B du tramway et tient compte des risques financiers que font courir à l'Agglomération la situation de Biopôle et la dette structurée. Pour les années suivantes, la démarche de relecture des politiques publiques devrait permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport de la dette d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 2 février 2015

DELIBERE

Donne acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers Loire métropole
communauté d'agglomération

PPI 2015 - 2018

BUDGET GENERAL
DEPENSES INVESTISSEMENT

Politique Publique / Programme / Opération	BP 2014	BP 2015	2016	2017	2018
Aménag. et dév. du territoire	38 509 402	26 415 200	29 839 740	52 100 540	119 401 840
Déplacements	12 392 952	**10 632 200**	13 689 740	37 250 540	105 651 840
Urba. logement aménag. urbain	26 116 450	**15 783 000**	16 150 000	14 850 000	13 750 000
Cadre de vie service proximité	17 206 400	18 933 000	21 325 000	19 959 000	19 438 000
Parcs, jardins et paysages	858 400	**671 000**	575 000	475 000	495 000
Prévention et sécurité	100 000	**238 600**	-	-	-
Propreté urbaine	3 142 000	**3 987 000**	5 073 000	3 969 000	3 598 000
Cycle de l'eau	13 106 000	**14 036 400**	15 677 000	15 515 000	15 345 000
Dév. éco, emploi, rayonnement	15 737 040	15 077 040	13 250 000	14 892 200	14 315 000
Dév. économique et du tourisme	10 869 380	**9 839 000**	9 340 000	9 260 000	8 430 000
Innov. enseig. sup. recherche	4 867 660	**5 238 040**	3 910 000	5 632 200	5 885 000
Pilotage administration moyens	8 114 400	4 593 000	5 067 000	5 162 000	5 117 000
Pilotage mutualisé politiques	8 114 400	**4 593 000**	5 067 000	5 162 000	5 117 000
Solidarités actives & sociales	1 205 000	553 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Accueil des gens du voyage	1 205 000	**553 000**	2 000 000	2 000 000	2 000 000
TOTAL GENERAL	**80 772 242**	**65 571 240**	**71 481 740**	**94 113 740**	**160 271 840**

NB : périmètre PPI hors dette et opérations supérieures à 50K€

Débat d'orientation budgétaire 2015

Rapport de la dette

Préambule

Le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion 2008-2013 de la Communauté d'Agglomération a été particulièrement sévère sur la transparence des décisions relatives à la gestion de la dette d'Angers Loire Métropole, en particulier la dette comportant des risques élevés qu'il s'agisse de la dette structurée ou de la dette en devises. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à présenter à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire un rapport détaillé sur la dette de notre Agglomération. C'est l'objet de ce rapport.

① Encours et annuités de la dette d'ALM

- **Une dette récente corrélée au financement de la première ligne de tramway**

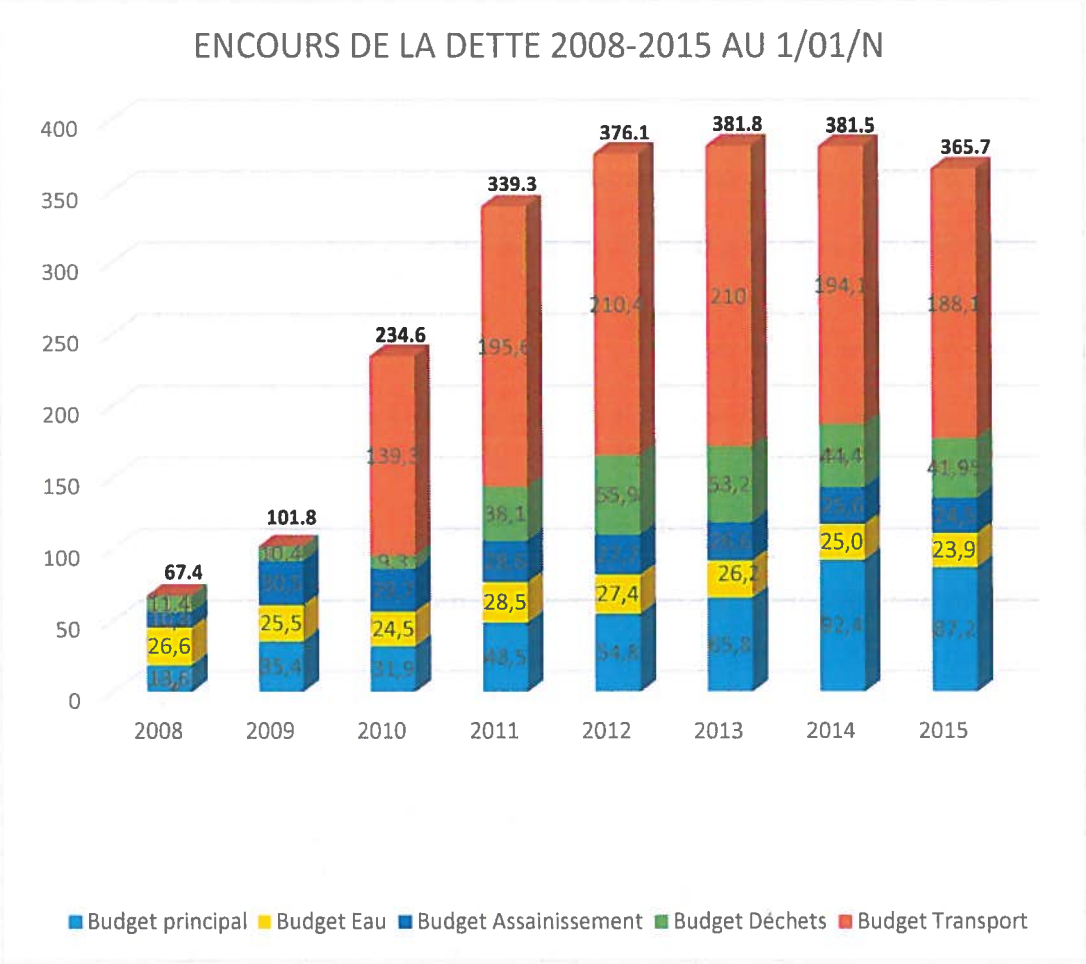

- **Diminution de l'encours de 15,8 M€ en 2014**

Les provisions constituées ces dernières années sur les budgets transports et déchets ont permis de repousser la mobilisation de prêts sur le budget principal en 2014. Il n'a donc pas été nécessaire de recourir à l'emprunt.

Un prêt de 10 M€ a en revanche été négocié en fin d'année (3,05% sur 20 ans) qui a permis de sécuriser définitivement un encours structuré de 1,8 M€ dont la prévision de taux 2015 s'établissait à 11%. Sa mobilisation a eu lieu en janvier 2015.

- **Des annuités en augmentation régulière depuis 2011**

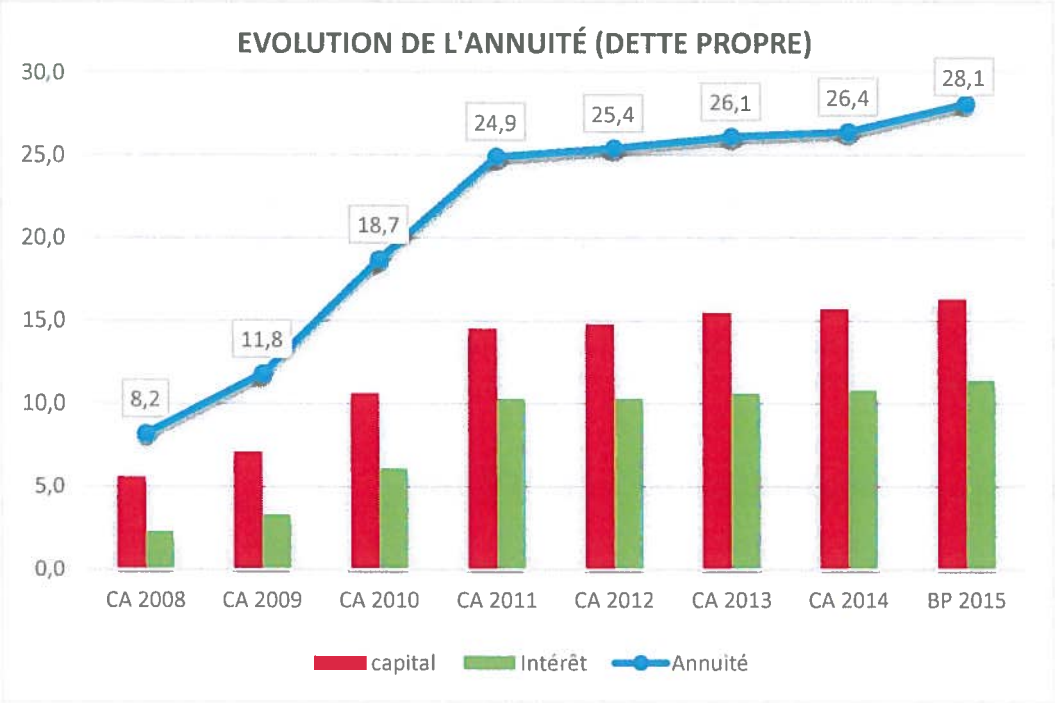

Sont inscrits au débat d'orientation budgétaire la somme de 29,3 M€, la différence provient des 1,2 M€ des "autres dettes", notamment des acquisitions immobilières sur plusieurs exercices.

- **Estimation des annuités de la dette pour 2015**

La prévision des annuités de l'exercice 2015 s'établit sur une projection défavorable sur l'année à venir de l'évolution des taux d'intérêts.

Cette prévision s'accompagne également d'une hypothèse de recours à l'emprunt pour 2015 de 10 M€ sur 20 ans à 2,50% sur le 2ème semestre.

② Les ratios financiers relatifs à la dette

- **La dette par habitant : une comparaison difficile**

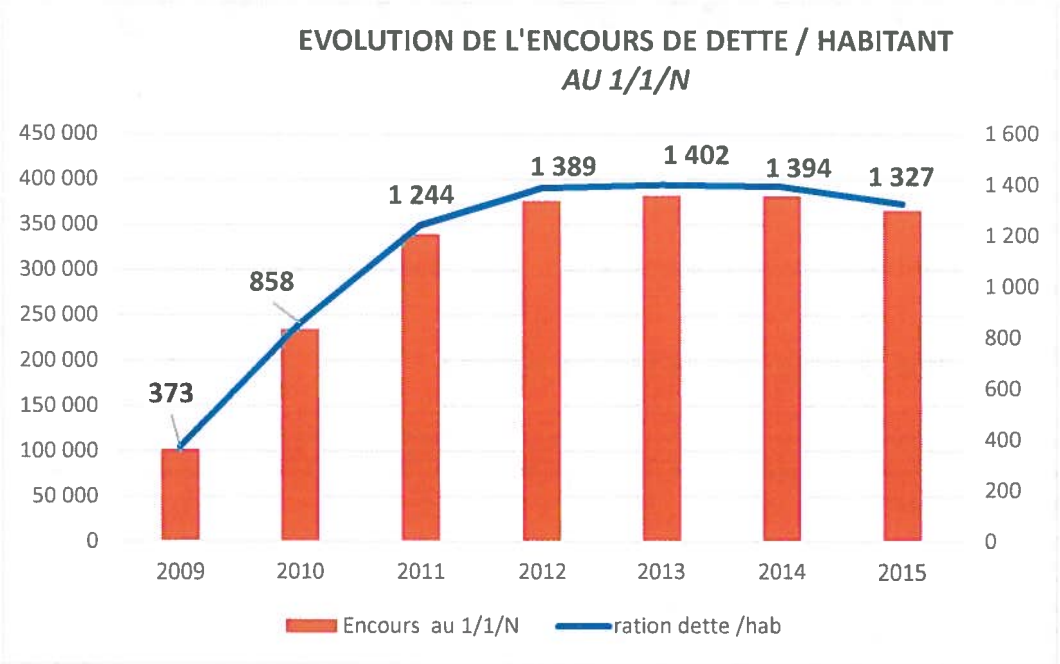

Du fait à la fois du périmètre variable des compétences des EPCI et du portage financier des projets de tramway (par une structure ad hoc ou un PPP), il est bien difficile de comparer les dettes des Communautés d'Agglomération entre elles.

- **La capacité de désendettement : un outil de pilotage**

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).
Ce ratio s'établit au 1er janvier 2015 comme suit :

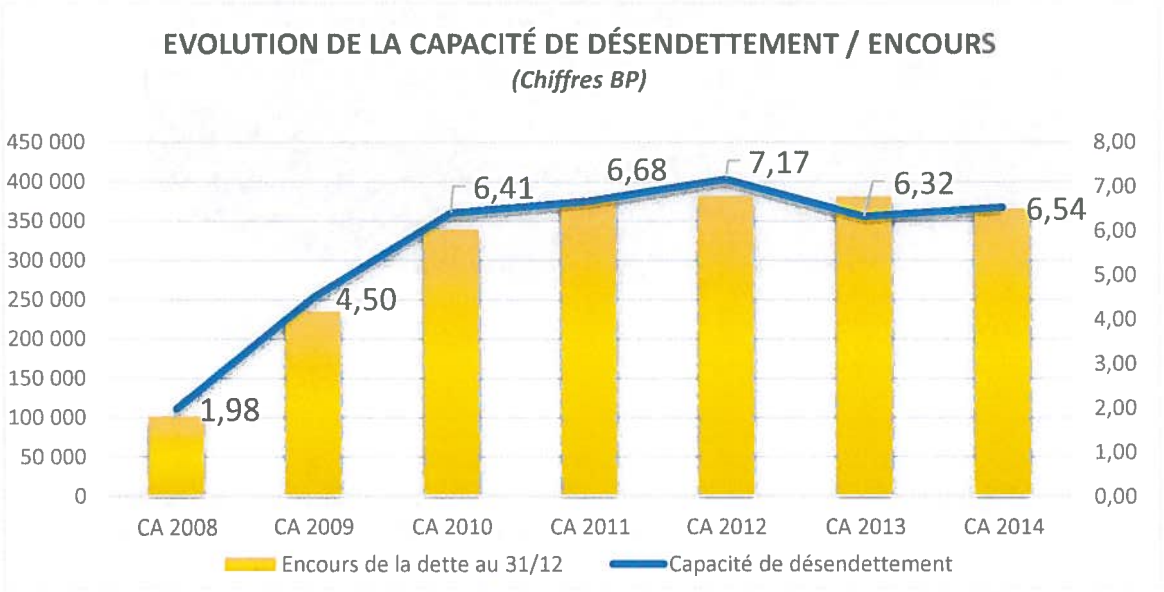

③ Les caractéristiques de la dette d'ALM

- **Taux moyen pondéré payé par ALM en 2014 : 3,06%**

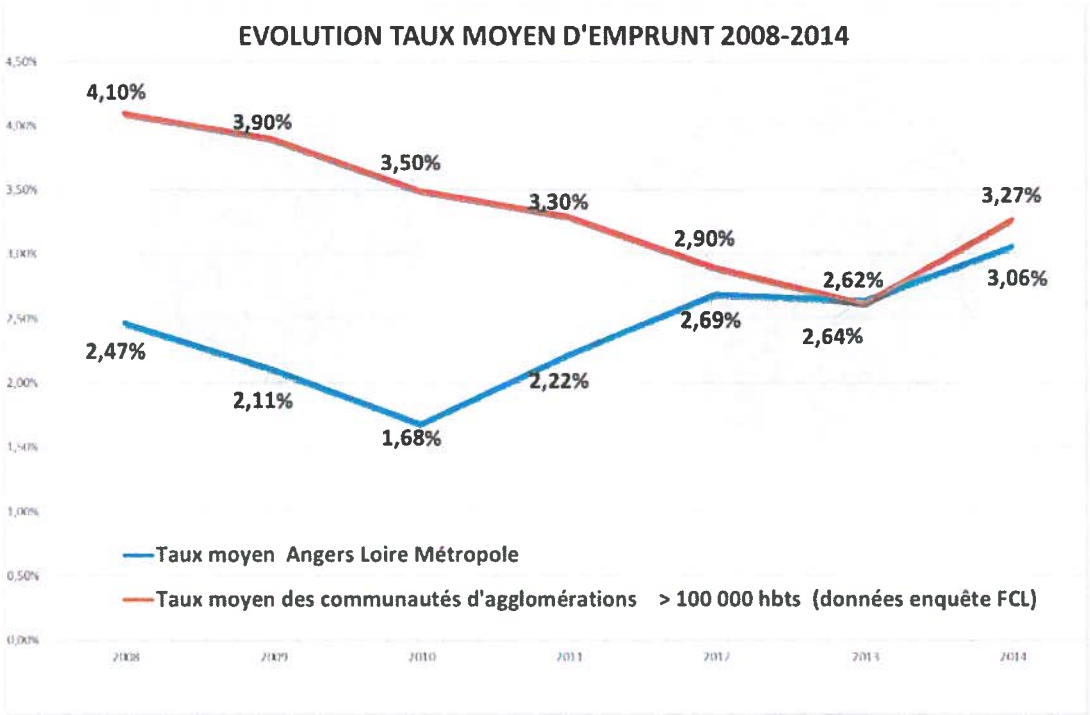

Un écart qui s'est resserré au fur et à mesure que les prêts structurés sortent de la période en taux fixe bonifié.

- **Répartition de la dette par prêteur**

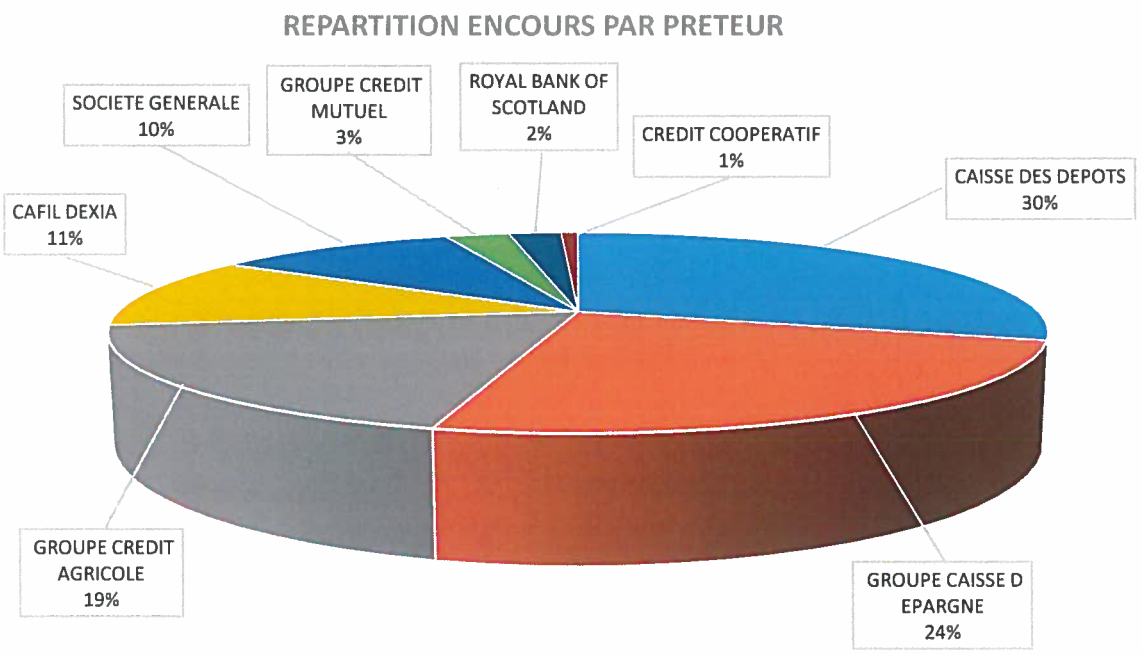

La dette de l'Agglomération est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. La Caisse des Dépôts et Consignations est le premier prêteur avec 30% de l'encours.

- **Répartition de la dette par type de prêt**

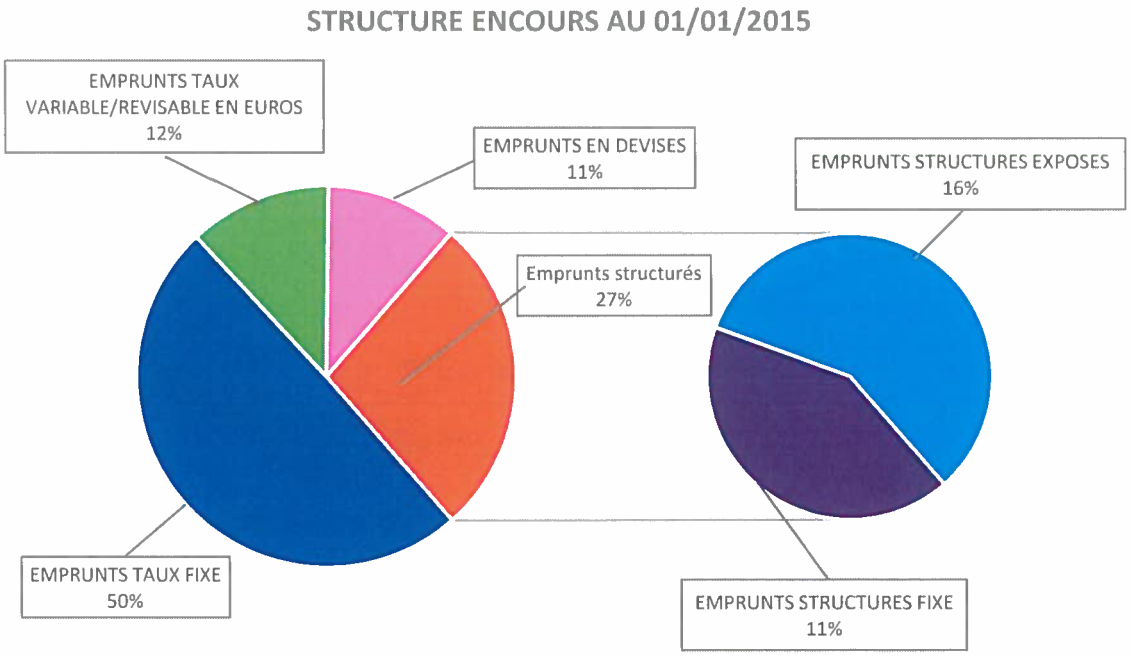

La répartition de la dette par type de prêt fait ressortir l'importance de la dette à risque avec un total de 38% de l'encours au 1er janvier 2015 réparti entre la dette structurée (27%) et la dette en devises (11%).

④ La gestion de la dette à risque

- **La répartition de la dette à risque**

Une analyse plus précise de la dette permet de relativiser l'exposition au risque de l'Agglomération pour les années 2015 et 2016. En effet, pour les prêts en devises (yen et franc suisse), la perte de change est en partie absorbée par le gain de taux (0% marge comprise pour le CHF en janvier par exemple). Pour les prêts structurés, une moitié seulement (54,5 M€ sur les 99,1 M€ de structurés) présente les risques les plus élevés (dit "hors charte"). Enfin, une partie de cette dette à haut risque (41,7 M€) est encore en période de taux fixe bonifié.

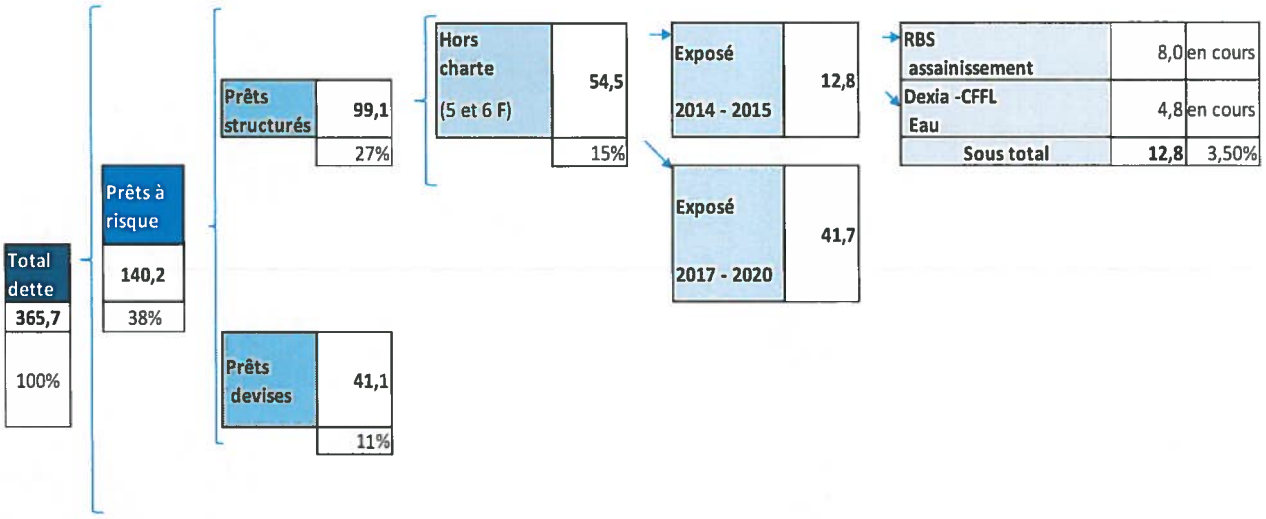

- **La liste des prêts à risque**

Ci-dessous la liste des prêts à risque. Pour les emprunts structurés, en clair les emprunts qui bénéficient encore de la période en taux fixe. La dernière colonne précise le taux qui serait appliqué si l'échéance du prêt intervenait le 23 janvier 2015.

EMPRUNTS STRUCTURES

Année réalisation	Durée	Terme	Budget	Banque	Capital d'origine	CRD au 1/1/2015	Classification Gissler	Taux	Date sortie taux fixe	Variable	Barrière	Taux au 23/01/15
2011	20	2031	Principal	Dexia/CFFL	10 000 000	8 947 368	1 B	Euribor 12M	en cours	EURIBOR 12M < ou = à 2,50%	≤2,50%	2,65%
2011	21	2032	Principal	Ca CIB	5 000 000	4 471 605	2 B	Euribor 3M et Delta inflation	en cours	Euribor 3M et Inflation française comprise entre 0 et 4%	Compris entre 0et4 %	0,11%
2008	30	2038	Principal	Société Générale	20 000 000	16 000 000	2 E	3,75%	en cours	Inflation europeenne	≥ - 1%	3,75%
2002	30	2032	Eau	Société Générale	7 650 000	4 590 000	2 E	3,15%	en cours	Inflation europeenne en baisse	≥ - 1%	3,15%
2002	30	2032	Eau	B.F.T./CACIB	7 650 000	5 591 946	2 F	Mini 4,22%	en cours	Ecart inflation Europe et France	≤ 0,153%	7,20%
2004	20	2024	Principal	Dexia/CFFL	7 000 000	4 337 284	3 E	4,39%	en cours	CMS 30 ans - CMS 1 an	≥ 0,20%	4,39%
2003	15	2018	Déchets	Dexia/CFFL	2 000 000	683 250	4 B	3,76%	en cours	Libor USD 12 mois	≤ 7%	3,76%
2002	30	2032	Eau	Dexia/CFFL	7 640 000	4 847 000	6 F	3,34%	en cours	EUR / CHF - EUR / USD	≥ 0	7,44%
2008	31	2039	Assainissement	Société Générale	20 000 000	16 333 333	6 F	2,61%	Avril 2017	EUR / CHF - EUR / USD	≥ - 0,15	2,61%
2008	30	2038	Assainissement	R.B.S.	10 000 000	8 000 000	6 F	1,58%	en cours	SOIT USD / CHF (0,97) SOIT USD / JPY (84) et si les deux changes dépassent les barrières alors on prend le moins	≥ 0,97 et 84	10,14%
2009	30	2039	Transports	Caisse d'épargne	10 000 000	8 333 333	6 F	1,25% puis 2,76%	Janvier 2019	USD / CHF	≥ 0,95	2,76%
2009	30	2039	Transports	Caisse d'épargne	10 000 000	8 333 333	6 F	1,25% puis 2,64%	Juin 2019	USD / CHF	≥ 0,95	2,64%
2010	30	2040	Transports	Caisse d'épargne	10 000 000	8 666 667	6 F	1,25% puis 3,40%	Janvier 2020	USD / CHF	≥ 0,90	3,40%

EMPRUNTS DEVISES

Année réalisation	Durée	Terme	Budget	Banque	Capital d'origine en €	CRD au 1/1/2015	Classification Gissler	Indice taux intérêt	Taux de change initial	Devises	Taux change au 23/01/15	Taux intérêts au 23/01/15
2001	15	2015	Principal	Crédit Agricole	686 021	45 734	4F	LIBOR YEN 1M	98,40	JPY	133,99	0,27
2005	10	2015	Principal	Crédit Mutuel	69 576	1 697	4F	LIBOR CHF 3M	1,54	CHF	0,99	0,55
2005	11	2016	Assainissement	Crédit Mutuel	46 879	7 813	4F	LIBOR CHF 3M	1,54	CHF	0,99	0,50
2005	12	2017	Assainissement	Crédit Mutuel	29 677	5 935	4F	LIBOR CHF 3M	1,54	CHF	0,99	0,50
2005	10	2015	Assainissement	Crédit Mutuel	38 994	951	4F	LIBOR CHF 3M	2,54	CHF	0,99	0,55
2009	30	2039	Transports	Crédit Agricole	20 000 000	16 222 222	4F	LIBOR CHF 1M	1,51	CHF	0,99	0,00
2009	30	2039	Transports	Crédit Agricole	20 000 000	16 500 000	4F	LIBOR YEN 1M	132,00	JPY	133,99	0,47
2009	30	2039	Transports	Crédit Agricole	10 000 000	8 249 999	4F	LIBOR YEN 1M	132,00	JPY	133,99	0,47

- **Les taux payés en 2014 sur la dette à risque**

Nous avons bénéficié en 2014 d'une bonne fenêtre pour le paiement de nos échéances dans la mesure où les différents indices qui servent pour le calcul des intérêts étaient dans l'ensemble bien positionnés au cours du dernier trimestre 2014, qu'il s'agisse de la parité USD/CHF (supérieure à la barrière de 0,95) ou de l'inflation (inflation européenne supérieure à l'inflation française).

- **Nos prévisions pour 2015**

Nous venons de vivre ces dernières semaines une forte baisse de l'euro qui – si elle perdure après 2015 – impactera négativement les taux d'intérêt payés sur la dette à risque et entraînera des pertes de change à terme. Tous les scenarii sont envisageables mais on peut penser qu'entre la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne et l'incertitude générée par le nouveau gouvernement grec, la monnaie européenne a atteint un point bas.

- **Les actions envisagées pour 2015**

Une veille permanente est assurée par la direction des Finances d'Angers Loire Métropole et les établissements bancaires dont la plupart souhaite sortir définitivement de l'épisode des « emprunts toxiques ». Toute opportunité de sécurisation totale ou partielle est ainsi étudiée. Le montant considérable des IRA (indemnité de remboursement anticipé) rend nombre de ces propositions peu attractives tant que la reprise économique et la hausse des taux longs qui l'accompagne n'est pas solidement ancrée. Ceci dit, la contraction de nouveaux emprunts est souvent l'occasion, comme cela a été pratiqué fin 2014, de sécuriser tout ou partie d'un prêt structuré.

Un fonds de soutien doté de 1,5 milliards a été mis en place par le gouvernement. Il doit permettre de prendre en charge une partie des indemnités de remboursement en cas d'accord entre la collectivité et la banque. Notre Agglomération prépare actuellement un dossier avec un cabinet spécialisé qu'elle déposera en Préfecture avant le 15 mars prochain.

Enfin, une enveloppe de 1,5 M€ de provisions sera inscrite au budget primitif 2015 pour faire face aux pires scenarii. Ce n'est pas une obligation pour l'Agglomération mais à l'instar du budget supplémentaire 2014, il a été souhaité - comme pour une entreprise privée - d'inscrire dans les comptes ce risque lié à la dette. Le montant de cette enveloppe correspond à l'écart entre le taux fixe proposé au moment de la contraction du prêt en question et le taux le plus élevé des 10 dernières années du prêt structuré retenu.

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2015-13

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant n°2 à la convention

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Par délibération du 14 février 2008, le conseil de communauté a approuvé la convention de dématérialisation des actes administratifs entre le représentant de l'Etat et la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole suite à la mise en place, par le Conseil général de Maine et Loire, d'une plateforme de télétransmission mutualisée et gratuite destinée à l'ensemble des collectivités de Maine et Loire.

Puis par délibération du 2 octobre 2008, le conseil de communauté a approuvé un premier avenant relatif à la télétransmission des marchés publics qui avaient été exclus de la convention initiale, en raison de leur volume.

Aujourd'hui, il convient de prendre un nouvel avenant afin d'adopter les modalités de télétransmission des documents budgétaires, soit :

- Le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du 14 février 2008 approuvant la convention entre le représentant de l'Etat et la communauté d'agglomération pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
Vu la délibération du 2 octobre 2008 approuvant l'avenant n°1 portant sur la télétransmission des marchés public au contrôle de légalité,

Considérant l'intérêt de poursuivre et développer la démarche de dématérialisation des transmissions au contrôle de légalité,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité pour les documents budgétaires,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le vice-Président délégué à signer ledit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2015-14

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier St Serge / Ney / Chalouère et quartier Roseraie - Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Réhabilitation de 301 logements - Rue de la Chalouère et rue de la Morellerie - Garantie d'un emprunt de 2 000 000 €

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de 2 000 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 301 logements, rue de la Chalouère et rue de la Morellerie à Angers.

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les articles L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du conseil de communauté DEL-2012-377 du 13 décembre 2012 ;
Vu le contrat de prêt n°4792 en annexe signé entre Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 100%, à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant total de deux millions euros (2 000 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 4792 constitué d' 1 ligne de prêt, pour financer la réhabilitation de 301 logements, rue de la Chalouère et rue de la Morellerie à Angers.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Angers Loire Métropole s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie avec Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2015-15

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Monplaisir - Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Réhabilitation de 605 logements - Garantie d'un emprunt de 600 000 €

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 600 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 605 logements, à Angers.

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les articles L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du conseil de communauté DEL-2012-377 du 13 décembre 2012 ;
Vu le contrat de prêt n°16965 en annexe signé entre Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 100%, à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant total de six cent mille euros (600 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 16965 constitué d' 1 ligne de prêt, pour financer la réhabilitation de 605 logements, à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Angers Loire Métropole s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie avec Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2015-16

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Parc d'Activités Communautaire Angers/Saint Barthélémy d'Anjou - Secteur Pôle 49 - Convention de gestion - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Afin d'assurer la desserte ferrée du parc d'activités communautaire Pôle 49, Angers Loire Métropole, au titre de la compétence économique a fait réaliser par l'aménageur de la zone (SODEMEL) le prolongement de l'embranchement ferré préexistant.

Or, la convention de gestion signée le 3 mai 2002 avec la commune de Saint Barthélémy d'Anjou, ne prévoit aucune disposition concernant la voie ferrée. Il y a donc nécessité de procéder à la modification de la convention initiale par avenant.

L'avenant n°1 précise donc qu'Angers Loire Métropole prendra en charge l'entretien ainsi que la maintenance de tous les équipements en lien avec la dite voie ferrée, afin d'assurer la desserte des entreprises raccordées au sous-embranchement.

La commune devra intervenir, dès lors que les systèmes de barrières automatiques seront opérationnels, au titre de son pouvoir de police, qui comprend notamment la sécurité du passage des usagers de la voirie routière, au niveau des passages à niveau.

L'avenant n°1 précise également que toute redevance perçue dans le cadre d'une signature de convention de sous embranchement (utilisation de la voie ferrée par un tiers) restera perçue au profit d'Angers Loire Métropole qui a la charge de la gestion de la voie.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention de gestion des parcs d'activités communautaires de la commune de Saint Barthélemy d'Anjou du 03 mai 2002.

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 21 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 janvier 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 à la convention de gestion des parcs communautaires situés sur la commune de Saint Barthélémy d'Anjou,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son Vice-Président délégué à signer l'avenant n° 1.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente Délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2015-17

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Parcs d'activités communautaires et équipements communautaires - Travaux d'entretien et de grosses réparations des voiries et réseaux

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence économique, par conventions signées avec les communes, Angers Loire Métropole gère l'espace public des parcs d'activités communautaires. Cette gestion nécessite la signature de marchés publics avec des entreprises en capacité d'exécuter les différentes prestations nécessaires au maintien en état de voiries et réseaux.
Des lots de même nature sont également prévus pour satisfaire des équipements communautaires gérés par plusieurs Directions et services d'Angers Loire Métropole (déchets-environnement, gens du voyage, patrimoine bâti, transport déplacement).
Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois et comprend et comprend 7 lots.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code des marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 janvier 2015
Considérant la nécessité de signer des marchés publics de travaux et service pour entretenir voiries, réseaux et équipements de la communauté.

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des marchés :

Lot n°1 : Parcs d'activités communautaires – Diagnostic Chaussées, lot attribué à TECHNILAB, pour un montant maximum de 50 000 € HT par an soit 200 000 € HT sur toute la durée du marché.

Lot n°2 : Parcs d'activités communautaires – Travaux VRD, lot attribué S.A COURANT, pour un montant maximum de 660 000 € HT par an soit 2 640 000 € HT sur toute la durée du marché.

Lot n°3 : Parcs d'activités communautaires – Travaux génie civil haut débit, lot attribué à COLAS CENTRE OUEST, pour un montant maximum de 180 000 € HT par an soit 720 000 € HT sur toute la durée du marché.

Lot n°4 : Patrimoine bâti communautaire – Travaux VRD, lot attribué à SA COURANT, pour un montant maximum de 80 000 € HT par an soit 320 000 € HT sur toute la durée du marché.

Lot n°5 : Déchets Environnement – Travaux VRD, lot attribué à S.A COURANT, pour un montant maximum de 65 000 € HT par an soit 260 000 € HT sur toute la durée du marché.

Lot n°6 : Administration générale – Accueil gens du voyage – Travaux VRD, lot attribué à S.A COURANT, pour un montant maximum de 85 000 € HT par an soit 340 000 € HT sur toute la durée du marché.

Lot n°7 : Transport Déplacement – Travaux VRD, lot attribué à S.A COLAS CENTRE OUEST, pour un montant maximum de 125 000 € HT par an soit 500 000 € HT sur toute la durée du marché.

Impute les dépenses sur le budget 2015 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2015-18

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Très Haut Débit en France - Convention de programmation et de suivi des déploiements entre la Préfecture de Région, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Général de Maine et Loire, Orange et Angers Loire Métropole - Approbation - Autorisation de signature.

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Dans le cadre de la politique nationale de déploiement du Très Haut Débit en France, le Commissariat Général à l'Investissement a lancé en 2010 un appel à Manifestation d'Intention d'Investissement.

La société Orange a répondu en 2011 à cette démarche. Sa proposition a porté sur le Maine-et-Loire sur :

- La Communauté d'Agglomération de Cholet
- La Ville de Saumur
- La Communauté d'Agglomération d'Angers (soit 31 communes)

Orange s'est donc engagé à déployer le FttH sur l'ensemble de ces 31 communes de la communauté d'agglomération d'Angers (version 2011).

D'ores et déjà des travaux ont été réalisés sur certains quartiers d'Angers, Avrillé et Bouchemaine.

Afin de permettre d'assurer régulièrement un suivi des engagements de l'opérateur Orange et de mettre en place les conditions permettant un déploiement aisé, il nous est proposé la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH, qui sera cosigné par Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Président de Région au titre de la cohérence avec la Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique des Territoires (CCRANT), par Monsieur le Président du Conseil Général au titre de la conformité avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), par le Président d'Angers Loire Métropole et par le représentant de la société Orange.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015

DELIBERE

Approuve la convention de programmation et de suivi des déploiements du Très Haut Débit en France.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2015-19

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Règlement des Réserves Foncières - Détermination du taux de portage 2015

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Le nouveau règlement des réserves foncières adopté en 2011 et modifié en 2012, puis les 13 février et 8 décembre 2014 prévoit la détermination chaque année du taux de portage selon des éléments financiers. Le taux est voté en Conseil de Communauté. Il a fait l'objet d'un débat en commission Aménagement et Développement des Territoires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 221-1, L 222-2 et L 300-1,
Vu le règlement des réserves foncières en vigueur,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 21 janvier 2015
Considérant que le taux CMS « Constant Maturity Swap » à 10 ans, constaté fin 2014, est de 0.855 %.
Considérant qu'au vu des éléments financiers retenus par la Commission Aménagement la marge bancaire à ajouter à ce taux est fixée à 1,00 %.
Considérant, en conséquence, qu'il est proposé de fixer le taux de portage pour 2015 à 1,85 %.

DELIBERE

Décide que le taux de portage sera fixé pour l'année 2015 à 1,85 %.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2015-20

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Réserves foncières communales - Mûrs-Erigné - Secteur de la Bouzanne - Déclaration d'utilité publique - Enquête parcellaire - réponse aux conclusions du commissaire enquêteur - Modification mineure du périmètre de DUP

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la Bouzanne sur la commune de Mûrs-Erigné, une nouvelle enquête parcellaire a été organisée du 17 octobre au 7 novembre 2014 inclus. Dans son rapport, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour que les parcelles requises par la DUP soient acquises selon l'état parcellaire présenté avec notamment une recommandation portant sur une modification mineure du périmètre de DUP afin d'y intégrer une parcelle bâtie de 2 m².

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, article L 1, L 110-1 et suivants,
Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, article R 121-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 221-1,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération n°DEL-2009-38 du 12 février 2009 du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole sollicitant le recours à la procédure d'expropriation et l'organisation des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de constituer une réserve foncière sur le secteur de la Bouzanne à Mûrs-Erigné,
Vu l'arrêté DIDD/2011 n°29 du 27 janvier 2011 de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire déclarant d'utilité publique la constitution d'une réserve foncière sur le secteur de la Bouzanne par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, sur le territoire de la commune de Mûrs-Erigné,
Vu l'arrêté DIDD/2014 n°305 du 16 septembre 2014 de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire organisant l'enquête parcellaire concernant la constitution d'une réserve foncière sur le secteur de la Bouzanne à Mûrs-Erigné, au bénéfice et à la requête de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole,
Vu le dossier de demande d'enquête parcellaire établi par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, adressé par courrier du 3 mars 2014 à la Préfecture de Maine-et-Loire,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 2 décembre 2014,
Vu le plan de division et de bornage de la parcelle cadastrée section AA n°230 réalisé par le cabinet BRANCHEREAU, géomètre-expert, le 11 juillet 2014,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 21 janvier 2015,

Considérant que par arrêté préfectoral DIDD/2011 n°29 du 27 janvier 2011, le Préfet de Maine-et-Loire a déclaré d'utilité publique la constitution d'une réserve foncière sur le secteur de la Bouzanne, par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, sur le territoire de la commune de Mûrs-Erigné,

Considérant que cette déclaration d'utilité publique (DUP) est complémentaire du projet d'urbanisation du secteur des Hauts de Mûrs qui a été également déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral DIDD/2011 n°30 du 27 janvier 2011 au bénéfice de la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (traité de concession d'aménagement avec la commune de Mûrs-Erigné); que ce projet à vocation d'habitat impacte une partie minoritaire des terrains d'une exploitation agricole,

Considérant que les terrains objet de la DUP « réserve foncière » correspondent principalement au siège d'exploitation qui se trouve enclavé entre la limite séparative du bourg et l'urbanisation future des terrains situés dans le périmètre du projet d'urbanisation du secteur des Hauts de Mûrs ; qu'ils feront ultérieurement l'objet d'un aménagement en vue de créer sur ce site une zone d'habitat afin de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Considérant qu'une première enquête parcellaire a eu lieu conjointement à celle préalable à la DUP du 8 février 2010 au 6 mars 2010 inclus ; qu'à l'issue de cette enquête parcellaire, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'emprise foncière et l'identité des propriétaires tels qu'indiqués dans le dossier soumis à l'enquête,

Considérant que parallèlement, des négociations ont été menées entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et l'exploitant concerné visant à aboutir au transfert de son siège d'exploitation avec construction de nouveaux bâtiments ; que ces négociations n'ont abouti que le 20 septembre 2013 à la signature d'une promesse synallagmatique de vente des parcelles supportant le siège d'exploitation, sous la condition suspensive notamment que le projet des Hauts de Mûrs ait reçu

toutes les autorisations et les recours purgés ; que dans l'attente de la réalisation de cette condition et dans le cas où elle ne se réaliserait pas, la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a décidé de poursuivre la procédure d'expropriation,

Considérant que par ailleurs, depuis la première enquête parcellaire, certains propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de cette DUP sont décédés, nécessitant une identification des héritiers,

Considérant que pour toutes ces raisons, il est apparu donc indispensable de procéder à une seconde enquête parcellaire,

Considérant que le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit par arrêté DIDD/2014 n°305 du 16 septembre 2014 les modalités d'organisation d'une nouvelle enquête parcellaire qui s'est déroulée dans la mairie de Mûrs-Erigné, du 17 octobre au 7 novembre 2014 inclus,

Considérant qu'à l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour que les parcelles requises par la DUP soient acquises selon l'état parcellaire présenté, tout en recommandant que soit trouvée une solution à deux réclamations présentées lors de l'enquête publique, lesquelles ne sont pas de nature à entraver le projet,

Considérant que la communauté d'agglomération apporte à ces deux réclamations les réponses suivantes :

1) Demande d'exclusion de la DUP de la parcelle cadastrée section AA n°224 qui constitue le seul chemin d'accès pour les bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AA n°219, ou à défaut demande de constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de réseaux,

La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, en accord avec la commune de Mûrs-Erigné, s'engage à maintenir l'affectation de la parcelle cadastrée section AA n°224, en tout ou partie, en sa qualité de voie de desserte de sorte que soit maintenu un accès aux logements et dépendances.

2) Demande d'intégration dans le périmètre de la DUP d'un morceau de bâtiment de 2 m² situé sur la parcelle cadastrée section AA n°314 et dépendant d'un des bâtiments édifié sur la parcelle cadastrée section AA n°313 incluse dans ledit périmètre

La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole reconnaît que l'omission de ce morceau de bâtiment constitue une erreur matérielle de découpage cadastral qu'il convient de rectifier. Par conséquent, elle s'engage à modifier le périmètre de la DUP afin d'y inclure la parcelle cadastrée section AA n°314 d'une superficie de 2 m².

DELIBERE

Approuve la réponse ci-dessus à apporter aux recommandations émises par le commissaire-enquêteur, et notamment la modification mineure du périmètre de DUP afin d'y inclure la parcelle cadastrée aujourd'hui section AA n° 314 de 2 m² (cf plan de division et de bornage ci-annexé),

Autorise le Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à demander à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire le prononcé de l'arrêté de cessibilité au vu du dossier qui sera transmis,

Autorise le Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à demander à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire qu'il sollicite de Monsieur le Juge de l'Expropriation le prononcé de l'ordonnance d'expropriation au vu de l'arrêté de cessibilité qui sera pris,

Autorise le Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à solliciter et/ou signer toutes pièces, courriers ou documents nécessaires au prononcé de l'arrêté de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2015-21

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Secteur Sauvegardé - Lancement de la procédure

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2013, la ville d'Angers a exprimé le souhait de voir Angers Loire Métropole mettre en œuvre la procédure de création d'un secteur sauvegardé.

Contexte et définition

Cette délibération intervient dans une démarche de prise en compte renforcée du patrimoine initiée par l'élaboration de l'Atlas du Patrimoine de la ville d'Angers, par la procédure de labellisation '' Ville d'Art et d'Histoire'', et par l'approche patrimoniale mise en oeuvre dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le secteur sauvegardé est une mesure de protection et de mise en valeur sur un « secteur présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles » (loi dite « Malraux » du 4 Août 1962).

Cet outil est un document d'urbanisme qui se substitue au Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est une démarche qui demande des études fournies liées à un repérage précis du bâti concerné (dont pour certains bâtis un diagnostic intérieur) qui pourront être commencées en parallèle de l'élaboration et de l'approbation du PLU communautaire.

Plus de 100 villes en France sont couvertes par un secteur sauvegardé, créé pour beaucoup dans les années 70/80. Autour d'Angers des villes comme Nantes, Tours, Chinon, Saumur ont un secteur sauvegardé, la ville d'Angers malgré un patrimoine de grande qualité ne possède pas d'outil de protection de ce type sur son territoire. La plupart de ces villes ont révisé et étendu leur secteur sauvegardé, ainsi celui de Saumur créé en 1964 est passé de 30 à 150 ha en 2007, les secteurs sauvegardés de Tours et de Chinon respectivement créé en 1973 et 1964 ont été étendus en 2013 passant de 90 à 155 ha pour Tours et de 21 à 22 ha pour Chinon, prouvant l'efficacité d'une telle protection pour le développement de leur ville basée sur une prise en compte forte de leur patrimoine.

Enjeux patrimoniaux historiques économiques et urbains

Les enjeux, outre ceux relevant de la connaissance du territoire, sont de prendre en compte plus fortement le patrimoine dans les projets futurs en appuyant l'urbanisme sur les qualités de la ville existante. La démarche génère également des retombées économiques locales, tant au niveau du bâtiment (rénovation, réhabilitation…) que du tourisme. Enfin le secteur sauvegardé permet des mesures de défiscalisation pour les particuliers dans le cadre de la rénovation de leur patrimoine.

Procédure

La procédure d'instauration est constituée de deux phases. La première concerne la création et la délimitation du périmètre du Secteur Sauvegardé, et la seconde est relative à l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV).

Le projet de PSMV est élaboré conjointement par l'Etat et l'EPCI compétent.

Sans présager du périmètre qui sera choisi, à titre indicatif, le coût financier des études pour la mise en place d'un PSMV est estimé à concurrence de 800 000 € pour un secteur de 100 ha avec un financement d'environ 50% de l'Etat pour une durée d'étude approximative de 5 ans.

Périmètre

A l'initiative de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, c'est l'Etat qui délimite le périmètre par arrêté Préfectoral.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 313-1 et suivants et R. 313-1 et suivants,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 21 janvier 2015
Considérant l'intérêt et la qualité du patrimoine sur la ville d'Angers et les exigences de plus en plus fortes en termes de prise en compte du patrimoine dans les projets urbains,

Considérant le souhait exprimé par le conseil municipal de la ville d'Angers par délibération du 4 novembre 2013 de voir un tel périmètre se mettre en place sur leur territoire,

Considérant la volonté de réaffirmer la protection et la mise en valeur du patrimoine dans les projets de la ville, en particulier dans les anciens quartiers du centre ville,

Considérant l'intérêt de disposer d'une règlementation spécifique pour un secteur à fort enjeux patrimoniaux,

Considérant qu'en tant qu'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, Angers Loire Métropole est l'autorité compétente pour demander à l'Etat la création du secteur sauvegardé et élaborer conjointement avec lui le plan de sauvegarde et de mise en valeur,

DELIBERE

Demande à l'Etat, d'une part, de procéder à la délimitation d'un secteur sauvegardé sur la Ville d'Angers et, d'autre part, d'élaborer conjointement avec Angers Loire Métropole le plan de sauvegarde et de mise en valeur ;

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;

Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2015 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2015-22

CYCLE DE L'EAU - Eau potable

Eau : Acquisition d'un système fixe de pré-localisation de fuite sur le réseau d'eau potable du secteur de Belle Beille à Angers -Protocole transactionnel - Approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié à la société Hydraudiag, la mise en place d'un réseau de pré-localisateurs fixes dans le quartier de Belle-Beille à Angers. Ce réseau est relié à un système de supervision et est destiné à identifier les canalisations qui fuient dans ce quartier.

Si la plupart des matériels étaient installés à la date d'achèvement prévue au 31 décembre 2012, la prestation de l'entreprise n'était pas totalement finalisée. Par la suite de nombreux dysfonctionnements n'ont pas permis de procéder à la réception des prestations ainsi qu'à la clôture du marché.

Suite à une intervention du 8 au 10 octobre 2014, la Société Hydraudiag a décidé, avec l'appui de son fournisseur, de remplacer l'ensemble des pré-localisateurs, de remettre à niveau les relais de communication et de corriger en conséquence la supervision.

La société Hydraudiag a réalisé ces prestations du 18 au 21 novembre 2014. A cette date, l'ensemble des matériels communiquaient avec le poste de supervision et fonctionnaient normalement, la réception de l'installation a ainsi pu être prononcée.

Pour autant malgré l'achèvement des prestations, la situation est la suivante :

- le marché reste à clôturer,
- le montant des pénalités de retard dépasse le montant du marché (pénalités de retard calculées à hauteur de 55 200 € pour un marché de 47 000 €HTVA),
- une facture d'un montant de 1 000 €HTVA reste à solder sur ce marché.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation et de convenir d'une issue amiable au règlement du dossier. Les parties se sont rapprochées et sont convenues des concessions réciproques suivantes :

- Fourniture à titre gracieux par le prestataire de 3 pré-localisateurs et deux boosters endommagés par des tiers, pour lesquels sa responsabilité ne saurait être recherchée. Sur la base des prix unitaires du marché, cette prestation représente une valeur de 2 546 € HTVA.
- Extension de la période de garantie des équipements d'un an, la portant ainsi à une durée globale de 3 ans à compter de la réception des prestations (21 novembre 2014).
- Fourniture à titre gracieux par le prestataire d'un scanner, d'une valeur de 500,00 € HTVA permettant un diagnostic du fonctionnement, in situ, des matériels.
- Abandon des pénalités de retard, calculées à hauteur de 55 200 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 27 janvier 2015

DELIBERE

Approuve le projet de protocole transactionnel lié au marché d'acquisition d'un système fixe de pré-localisation de fuite sur le réseau d'eau potable du secteur de Belle-Beille à Angers (A12103E) conclu avec l'entreprise Hydraudiag.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ce protocole transactionnel et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget annexe Eau, chapitre 21 – Opération Sectorisation et pré-localisation des fuites, pour l'exercice 2015 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2015-23

CYCLE DE L'EAU - Eau potable

Eau : Protocole d'accord-type pour la réalisation d'une desserte en eau - Approbation et autorisation de signature.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est, dans certaines situations particulières, sollicitée dans le cadre de la réalisation de dessertes en eau de propriétés très éloignées de tout réseau de distribution.

Ces conditions de desserte entrainent des temps de séjour de l'eau dans les conduites très importants. Dans ce cadre, Angers Loire Métropole ne peut pas garantir au futur usager que l'eau demeure potable à son point de puisage et il n'est pas possible de réserver une suite favorable au projet présenté.

Après avoir rencontré le demandeur et lui avoir expliqué les difficultés que représente sa desserte, il arrive qu'il sollicite quand même une alimentation en eau, au plus près du réseau public. Il fait alors son affaire de la liaison entre le compteur et la propriété à desservir.

L'objet de la présente délibération, est de valider un protocole d'accord type qui pourra être établi à cette occasion, entre le demandeur et Angers Loire Métropole, et dont l'objectif est :

- d'acter cette situation particulière,
- et de convenir qu'Angers Loire Métropole a satisfait à ses obligations en matière de distribution d'eau potable, la dégradation potentielle de l'eau au point de consommation étant liée aux caractéristiques spécifiques de l'installation après compteur.

Le protocole, qui sera alors rédigé, contiendra :

- L'identité du demandeur,
- Les indications sur le positionnement du branchement et du compteur,
- Les conditions de desserte après compteur,
- Le rappel du contexte réglementaire, en particulier, vis-à-vis du code de la santé publique,
- Un engagement de non recours entre les parties, pour toute difficulté, relevant de cette situation de desserte.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 27 janvier 2015

DELIBERE

Approuve le protocole d'accord type à passer entre l'usager et Angers Loire Métropole pour les demandes de desserte avec une installation privative longue, pouvant présenter des risques de dégradation de la qualité de l'eau au point de l'utilisation de l'usager.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les protocoles d'accord particulier et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2015-24

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

Avrillé - Plateau de la Mayenne - Construction d'un groupe scolaire - Avenant n°1 à la convention de participation financière de la commune - Autorisation de signature

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Par délibération du 24 janvier 2013, le Conseil de Communauté a approuvé la convention entre Angers Loire Métropole et la commune d'Avrillé relative à la participation financière de la commune aux équipements de cuisine et à l'organigramme des clés dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire de 7 classes et d'un restaurant sur le plateau de la Mayenne.

Au vu du bilan final de l'opération, le coût relatif aux équipements de cuisine et à l'organigramme des clés est arrêté à la somme de 120 308,58 € TTC. Il convient donc d'ajuster la participation financière de la commune d'Avrillé.

Tel est l'objet de l'avenant n°1, à savoir modifier le montant de la participation financière de la ville d'Avrillé qui s'établit désormais à 101 346,74 € arrondi à la somme de 101 346 €, déduction faite du FCTVA.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2013-13 du 24 janvier 2013 approuvant la convention de participation financière de la commune

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 janvier 2015
Considérant la nécessité d'ajuster les modalités de financement de cette opération entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Avrillé

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention qui définit les modalités de participation financière de la commune d'Avrillé aux équipements de cuisine et à l'organigramme électronique des clés

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant

Impute les recettes aux chapitres et articles correspondants ouverts sur les exercices 2015 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2015-25

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

Les Ponts de Cé - Groupe scolaire Jacques Prévert - Restructuration des bâtiments scolaires existants et réalisation de l'accueil périscolaire - Convention de mandat - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Par délibération du 19 janvier 2012, le Conseil Communautaire a approuvé la convention par laquelle la ville des Ponts de Cé donne mandat à Angers Loire Métropole pour réaliser, au nom et pour le compte de la ville, les locaux destinés à l'accueil périscolaire, et qui définit les modalités de sa participation financière aux travaux de restructuration des bâtiments scolaires existants.

Le coût global de l'opération était estimé au stade APD (Avant Projet Définitif) à 2 500 000 € HT dont 1 482 078 €, déduction faite du FCTVA, à la charge de la commune.

Suite à la production des décomptes généraux et définitifs, le coût de l'opération est arrêté à la somme de 2 458 589,72 € HT. Il convient donc d'ajuster la participation financière de la ville des Ponts de Cé.

Tel est l'objet de l'avenant n°1 ; à savoir modifier le montant de la participation financière de la ville des Ponts de Cé qui s'établit désormais à 1 458 163,58 € arrondi à la somme de 1 458 163 €, déduction faite du FCTVA.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2012-51 du 19 janvier 2012 approuvant la convention de mandat,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 janvier 2015
Considérant la nécessité d'ajuster les modalités de financement de cette opération entre Angers Loire Métropole et les Ponts de Cé.

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention par laquelle la ville des Ponts de Cé donne mandat à Angers Loire Métropole pour réaliser, au nom et pour le compte de la ville, les locaux destinés à l'accueil périscolaire, et qui définit les modalités de sa participation financière aux travaux de restructuration des bâtiments scolaires existants

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant

Impute les recettes aux chapitres et articles correspondants ouverts sur les exercices 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2015-26

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à disposition des services - Convention de mutualisation de la Direction Environnement, Déchets et Propreté - Avenant n°1 - Approbation.

Rapporteur : Catherine GOXE

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Afin de renforcer l'efficacité de leurs services et de mieux servir le projet de territoire, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont signé une convention cadre en mars 2012 qui fixe les dispositions générales de mutualisation de leurs services, pour une durée de 4 ans, reconductible un an, à compter du 1er janvier 2012.

S'agissant de la Direction Environnement, Déchets et Propreté la convention précise les postes et missions concernés par la mutualisation ainsi que les indicateurs permettant l'établissement d'une part du coût global du service et d'autre part, des modalités financières de répartition entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

L'avenant a pour objet de prendre en compte les modifications d'organisation intervenues depuis la signature de la convention initiale et le désengagement de l'Etat sur les missions relatives aux visites de sécurité dans les établissements recevant du public.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L 5211-4-2 et L5211-4-3,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 février 2015

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 02 février 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition relative à la mutualisation de la direction Environnement, Déchets et Propreté.

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2015-27

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Poursuite du service commun de conseil en prévention entre Angers Loire Métropole et les communes de Saint Barthélemy d'Anjou, Montreuil Juigné et Bouchemaine - Avenant n°1 - Approbation.

Rapporteur : Catherine GOXE

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Par délibération du 14 mars 2013, le conseil communautaire a autorisé la création d'un service commun de conseil en prévention entre Angers Loire Métropole et les communes de Saint-Barthélemy-d'Anjou, Montreuil-Juigné et Bouchemaine.

Par ailleurs, le conseil de communauté a également validé en décembre 2013 un service étendu à 13 communes à titre expérimental pour 6 mois. Un bilan de cette démarche est en cours.

Parallèlement les réflexions sur la transformation en communauté urbaine, sur le projet d'agglomération et le schéma de mutualisation, devront permettre une réflexion globale sur les services aux communes que l'agglomération pourrait porter.

Dans l'attente des conclusions de ces réflexions et afin de ne pas interrompre le service de conseil en prévention pour les trois communes susvisées, il est proposé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2015.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,
Vu l'arrêté préfectoral n° D3-2000 n°538, en date du 28 juillet 2000, arrêtant les statuts de la communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis du comité technique paritaire de la commune de Bouchemaine du 20 mars 2013,
Vu l'avis du comité technique paritaire de la commune de Saint Barthélemy d'Anjou du 21 mars 2013,
Vu l'avis du comité technique paritaire de la commune de Montreuil-Juigné du 19 mars 2013,
Vu l'avis du comité technique paritaire d'Angers Loire Métropole du 21 février 2013 et celui de la ville d'Angers du 20 février 2013,

Considérant que le service commun de conseil en prévention donne entière satisfaction aux communes de Saint Barthélemy d'Anjou, Montreuil-Juigné, Bouchemaine et à la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole,

Considérant qu'une réflexion sera entamée pour un service commun de conseil en prévention à l'échelle du territoire et concomitamment à la réflexion menée sur le passage en communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 02 février 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 de prolongation, jusqu'au 31 décembre 2015, de la convention de création d'un service commun de conseil en prévention entre Angers Loire Métropole et les communes de Saint-Barthélemy-d'Anjou, Montreuil-Juigné et Bouchemaine.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant n°1.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 février 2015

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2015-28

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Dette - Sécurisation des prêts en Yen.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille quinze le lundi neuf février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, Mme Rose-Marie VERON

Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Jean-Pierre HEBE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles MAHE, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Marc VERCHERE.

ETAIENT ABSENTS : M. François GERNIGON, Mme Catherine LEBLANC

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Stéphane PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Christine COURRILLAUD a donné pouvoir à M. Laurent DAMOUR
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI

Le Conseil de Communauté a désigné M. Romain CHAVIGNON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 février 2015.

EXPOSE

Le rapport de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire portant sur la gestion 2008-2013 a souligné l'importance de la dette à risque au sein de l'encours de notre Agglomération. Nous nous sommes engagés à réduire la proportion de cette dette (dette structurée et dette en devises) de 39% de l'encours global au 1er janvier 2014 à 25% à la fin du mandat.

La récente hausse du franc suisse vient opportunément rappeler l'exposition de notre collectivité à des risques de taux au gré de l'évolution des marchés financiers. Il a donc été décidé de sécuriser 2 prêts en devises contractés en 2009 pour le financement de la 1ère ligne de tramway auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

En effet, sur les conditions de marché actuelles, il nous est possible de transformer ces prêts en yen en prêts en euro sans perte de change (un gain de change est même attendu autour de 300 000 €) à taux fixe dont les conditions seront arrêtées par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de l'Avenant 1 reprenant les caractéristiques ci-dessous.

Le Taux Fixe sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 1.65% (exact/360).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les arrêtés 2009-007 et 2009-008 du 8 janvier 2009 portant réalisation des emprunts respectivement de 20 000 000 € et 10 000 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour financer le tramway,
Vu les contrats de prêt n° E0926001228 ET n°E0926001230,
Vu la proposition du Crédit Agricole en date du 6 février 2014

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 modifiant les conventions de prêts n° E0926001228 et n°E0926001230 signées avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL de l'ANJOU ET DU MAINE ("le Prêteur").

Approuve les nouvelles conditions à compter du 16 février 2015 sont arrêtées comme suit :

<u>Pour l'emprunt n° E0926001228 :</u>

Capital restant dû : 2 163 333 355 JPY à la date du 16 février 2015*

Date de prochaine échéance : 16/03/2015

Date de dernière échéance : 16/09/2039

Durée : 24 ans et 7 mois

Périodicité des échéances : trimestrielle en capital et intérêts.

Taux fixe maximum 1.65% l'an

Amortissement du capital : trimestriel constant

Base de calcul : Exact / 360.

Remboursement anticipé possible moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché.

<u>Pour l'emprunt n° E0926001230 :</u>

Capital restant dû : 1 081 666 645 JPY à la date du 16 février 2015*

Date de prochaine échéance : 16/03/2015

Date de dernière échéance : 16/09/2039

Durée : 24 ans et 7 mois.

Périodicité des échéances : trimestrielle en capital et intérêts.

Taux fixe maximum 1.65% l'an

Amortissement du capital : trimestriel constant

Base de calcul : Exact / 360.

Remboursement anticipé possible moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché

* Les montants équivalents en euros seront arrêtés par écrit dans la lettre d'instruction que l'Emprunteur devra envoyer au Prêteur au plus tard le 12 mars 2015 et seront définis le jour de la mise en place de l'opération sur instruments financiers selon les conditions de marché.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son Vice-Président délégué à signer la Lettre d'Instruction et l'Avenant n° 1.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération